

Composition de l'équipe

Chef de service

Dr Hervé MIGNOT

Praticien hospitalier

Dr Olivier POLIDORI

Cadre supérieur de santé

Valérie DESCOUX-DESSOLIERE

Infirmières

Emmanuelle SIMOULIN Marie-Hélène PLAISANT

Psychologue

Sandrine TOKER

Secrétaire

Stéphanie LEMOINE

Nous contacter:

EADSP 36

23, rue Saint-Exupéry 36000 CHATEAUROUX

Tél.: 02 54 08 00 72 Fax: 02 54 60 81 68

Courriel: eadsp36@ch-chateauroux.fr

RÉSEAU RÉGIONAL DE SOINS PALLIATIFS







Graphiste : Lionel MARTIN pour JALMALV 45—m-lacom.fr ⊚

L'EADSP 36 fait partie du Réseau régional de Soins palliatifs Centre - Val de Loire et participe activement aux travaux du CODESPA 36 :

www.codespa36.fr

Équipe d'Appui Départementale en Soins Palliatifs de l'Indre



2 02 54 08 00 72



Que sont les soins palliatifs ?

Les soins palliatifs sont des soins destinés à toute personne atteinte d'une maladie grave dont l'évolution fait peser un risque sur la vie.

Leur objectif est de traiter les symptômes physiques (notamment la douleur), de soulager la souffrance morale, sociale et spirituelle des malades et de soutenir leurs proches.

La loi du 9 juin 1999 garantit l'accès aux soins palliatifs pour tous et en tous lieux.

Les lois du 4 mars 2002, du 22 avril 2005 et du 2 février 2016 ouvrent le droit à toute personne, malade ou non, de désigner une personne de confiance et de rédiger des directives anticipées, afin de faire connaître ses volontés concernant sa santé.

Qui sommes-nous?

L'Equipe d'Appui Départementale en Soins Palliatifs de l'Indre est une équipe composée de deux médecins, de deux infirmières, d'une psychologue et d'une secrétaire.

Rattachée au centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc, l'EADSP36 intervient **gracieusement dans tout le département** auprès d'adultes ou d'enfants dont l'état de santé le nécessite.

Elle intervient à domicile, en institution (EHPAD, MAS, FAM...) et dans les centres hospitaliers (hormis celui de Châteauroux - Le Blanc).

Comment nous faire appel?

Toute personne (malade, proche ou professionnel) peut faire appel à l'EADSP 36.

L'accord du médecin référent de la prise en charge est nécessaire pour toute intervention auprès d'un patient.

L'équipe ne se substitue pas aux professionnels réalisant les soins et n'effectue pas de prescription.

Nos missions

Accompagner:

- * La personne malade
- Ses proches
- * Les professionnels

Conseiller:

- Pour procurer la meilleure qualité de vie possible
- Pour soulager les symptômes gênants
- * Pour améliorer le confort...

Soutenir :

- Soutien social, psychologique et spirituel
- * Soutien des équipes
- Suivi de deuil

• Coordonner:

- Favoriser le maintien dans le lieu de vie ou l'hospitalisation
- Articuler les actions des divers intervenants
- Aider à la réflexion éthique et à la prise de décision

• Former et informer :

- Participation aux formations initiales ou continues des professionnels
- * Accueil de stagiaires
- * Participation aux instances